

Réponses

- **Route du Martinais d'en Bas (entre impasse Martinais et impasse Mazetière)**

Demande d'éclairage public

→ Pas sur le budget 2018

Problème de vitesse des véhicules dans les rues et notamment au carrefour Mazetière

→ Appel au civisme et rappel des règles dans un prochain magazine municipal

Construction de plusieurs lotissements au fil des années, sans cohérence au niveau de la voirie (= doubles voies → perte de foncier):

→ Concertation nécessaire entre propriétaires ; pas de pouvoir du maire pour l'imposer.

- **Route du Martinais d'en Bas (au niveau de la rivière)**

Un barrage de branches dans le lit entraîne le débordement de la rivière dans le champ

→ Information à transmettre au SIGREDA

- **Rue Mazetière**

Très mauvais état de la chaussée

→ La commune a demandé à la Métropole la réfection en 2019.

Problème de sécurité accentué :

→ Par la proximité du collège et de l'école : pas de trottoirs malgré les nombreux élèves piétons

→ À prévoir lors de la réfection, plutôt du côté de la rivière et en continuité

→ Par l'étroitesse de la rue au vu du passage des bus scolaires et de la ligne de St Paul, du trafic automobiliste venant de St Paul, et notamment, au niveau de la propriété de l'impasse des Tisserandes

→ Etude d'un emplacement réservé dans le cadre de l'élaboration du PLUi. Les riverains sont invités à donner leur avis lors de l'enquête public sur le PLUi (1^{er} semestre 2019).

Herbes hautes

→ 2 passages prévus dans l'année par la métropole, un en juin/juillet, un en septembre/octobre

Petit espace vert au niveau de l'impasse de la Noyeraie

→ À faucher sur une bande seulement, le long de la chaussée (le reste pour la biodiversité), par Métro.

Sortie de voitures des propriétés privées, dangereuse

→ *pas de priorité au sortir des propriétés privées*

→ au n° 16: demande d'un miroir à placer en face (sur poteau électrique?)
réglementation à rappeler

→ Demande à faire à la commune, installation à la charge du demandeur et implantation sur propriété privé

Grille au niveau du n°23 bruyante au passage des véhicules

→ Demande à faire au service eaux et assainissement ; n° vert : 0 800 500 048

Evacuation des eaux sur les parcelles, difficile : le drainage ne fonctionne pas car glaise → eau stagnante= problème de prolifération des moustiques

→ Courriel au promoteur par la commune → réponse : les nouveaux propriétaires devraient effectuer des travaux pour régler ce problème.

- **Domaine des Platanes, sur rue Mazetière**

Au niveau des logements OPAC : renforcement devant servir de local poubelles pas entretenu par l'OPAC (lauriers pas taillés) = les poubelles restent sur le trottoir et se retrouvent fréquemment sur la chaussée

→ Courriel à l'OPAC envoyé par commune

A qui revient la charge du nettoyage des égouts dans le lotissement eu égard à la redevance assainissement payée par les administrés

→ À voir avec le service eaux et assainissement de la Métro ; n° vert : 0 800 500 048

Une bouche à clé changée par le service des eaux se retrouve en-dessous du niveau de la chaussée ; même remarque sur la rue Mazetièrre ; la question est posée du sérieux et du contrôle du travail des employés

→ Remarque transmise à la Métropole

2 panneaux de signalisation du sens de circulation sur terre-plein d'entrée du lotissement détruits par le camion de collecte des déchets

→ La copropriété doit envoyer un courrier au service de collecte métropolitain

- **Allée des Platanes**

Le passage piéton sur le dos d'âne est tracé d'un platane à un autre

→ Demande à la Métropole

- **Rue la Valette et Mazetièrre**

Plusieurs haies débordent sur les trottoirs voire sur la chaussée

→ Courrier à envoyer aux propriétaires concernés

Rue La Valette, renforcement (téléphone) : tags, dépôt sauvage de poubelles

→ Le service propreté passe régulièrement

Les poubelles sorties du local glissent sur la chaussée

→ Contacter la métro au n° vert : 0 800 50 00 27

Rue Mazetièrre (après sortie autoroute)

Les automobilistes ont tendance à conserver de la vitesse

→ Demande à la Métropole d'un panneau d'entrée d'agglomération et marquage au sol rappelant le 30 km/h

Ce virage est dangereux, notamment avec les bus : demande d'une trace marquant le milieu de la chaussée

→ La commune demande à la métropole un marquage au sol de l'axe central

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Jean-Luc Corbet